

**Exercice 1997 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

**I - Domaine communal**

Immeuble Communal 90, rue de Belfort à Besançon - Bail au profit de Mlle LEGER pour la location d'un logement (loyer annuel hors charges locatives révisable : 6 350 F).

**II - Marchés de travaux**

- Marché passé avec Franche-Comté Etanchéité pour la réfection de l'étanchéité avec isolation thermique des toitures terrasses de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts (montant : 323 385,41 F TTC).

- Marché passé avec la SFA pour la réfection de la protection sous auvent du stade Léo Lagrange (montant du marché : 430 158,25 F TTC).

- Marché passé avec l'Entreprise MOUNIE pour la réfection du logement du gardien du Palais Granvelle (montant du marché : 100 951,85 F TTC).

- Marché passé avec l'Entreprise GRISOT pour la réfection de la couverture en tuiles mécaniques du bâtiment abritant le Club Pugilistique Bisontin (montant du marché : 141 622,99 F TTC).

- Marché passé avec Franche-Comté Etanchéité pour la réfection de l'étanchéité de la Brasserie Granvelle (montant du marché : 74 783,46 F TTC).

- Marché passé avec Franche-Comté Etanchéité pour le remplacement des voûtes d'éclairage zénithal à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts (montant du marché : 156 104,64 F TTC).

- Marché passé avec l'Entreprise PATEU et ROBERT pour la réfection d'une fortification dans le fossé du Front de Secours à la Citadelle (montant du marché : 130 081,57 F TTC).

**III - Conventions**

- Convention passée avec la Société ACOTRI par laquelle la Ville de Besançon s'engage à faire incinérer, pour le compte d'ACOTRI, les ordures ménagères apportées à l'usine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997.

- Convention passée le 20 mars 1997 avec le Lycée Professionnel «Les Gravier Blancs» fixant les conditions de participation de la Ville de Besançon dans le déroulement d'une épreuve pratique du baccalauréat section «Bâtiment - Travaux Publics» qui s'est déroulée du 24 mars au 4 avril 1997 sur un site extérieur au Lycée (carrefour rue du Barlot/Grange Marguet).

- Convention passée avec la Compagnie ACCRORAP pour une exposition sur la danse urbaine Hip Hop au Relais Jeunesse.

- Convention passée avec Mme Dominique SOLNON, artiste peintre amateur pour la mise à disposition d'un emplacement dans le local sis 6, rue Picasso du 3 au 30 avril 1997 pour une exposition.

- Convention passée avec l'Association LE BASTION pour la mise à disposition de 4 animateurs techniques afin d'encadrer le projet musique réalisé dans le cadre des rencontres jeunes créations et proposé à la MPT Planoise pendant l'année scolaire du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 1997.

- Convention passée avec le Boxing Club J. Josselin et Ouahib NASRI dans le cadre de l'activité «jeux d'oppositions autour de la boxe» développée par la MPT Montrapon du 12 novembre 1996 au 20 juin 1997.

- Convention passée avec le Groupe de musique «AFRAH» pour la mise à disposition à titre gracieux, d'une salle située au bas de la MPT Clairs-Soleils, jusqu'au 30 juin 1997 pour des répétitions de musique.

- Convention passée avec Mme Berthe MAHLER-PROUST, artiste peintre amateur pour mise à disposition à titre gratuit d'un emplacement dans le local sis 6, rue Picasso du 6 mars au 1<sup>er</sup> avril 1997 pour une exposition.

#### **IV - Frais d'actes et de contentieux**

- Versement d'une somme de 9 555,70 F à la SCP BOCQUENET-KLEBER, notaires associés, à titre d'honoraires dans le dossier Immeuble 37, rue Battant.

- Versement d'une somme de 34 906,80 F à la SCP DUFAY-GRIMBERT- SUISSA, à titre d'honoraires du 1<sup>er</sup> trimestre 1997 et droits CNBF.

#### **V - Actions en justice**

Affaire BECUYNE : Défense devant le Tribunal Correctionnel, d'un agent de la Police Municipale victime d'une agression verbale pendant son service.

- Affaire TERREAU et HUGUENIN : Défense devant le Tribunal Correctionnel de deux agents de la Police Municipale victimes d'une agression verbale pendant leur service.

- Affaire GUILLEMINOT : Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans le cadre de la requête déposée par M. GUILLEMINOT, tendant à l'enlèvement de la croix posée au sommet de la tour du Palais Granvelle.

- Affaire RACINE : Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon suite à une requête contestant une contravention pour stationnement gênant.

- Affaire MOISSON - MOREL : Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif dans le cadre d'une requête déposée par MM. MOISSON et MOREL tendant à l'annulation d'un permis de construire autorisant aux Maisons STC la construction de 13 logements Place Beauquier.

- Affaire M. AMARA : Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif dans le cadre de la requête déposée par M. AMARA tendant à l'annulation de l'arrêté de refus de permis de construire un garage, 10 avenue de la Gare d'Eau.

- Affaire TETTA : Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif dans le cadre de la requête déposée par M. TETTA tendant à l'annulation de l'arrêté de refus de permis de construire modificatif, rue Urbain Leverrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte à M. le Maire de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 12 mai 1997.*